

# RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Envoyé en préfecture le 29/10/2021  
 Reçu en préfecture le 29/10/2021  
 Affiché le 29/10/2021  
 ID : 082-228200010-20210914-CP2021\_09\_37-DE



COMMUNE - OPERATION -	COÛT EN € HT	ESTIMATION DES DOMAINES	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>1) BELVEZE</b> Acquisition d'un bâtiment insalubre pour y créer de nouveaux logements. HAIN/00003460	75 000 €	-	75 000 € x 45 % = <b><u>33 750 €</u></b>
<u>Observations</u> : L' avis des Domaines n'est exigible que lorsque le prix d'achat est supérieur à 180 000 € (disposition applicable à partir de 2017).			
<b>2) LACOUR DE VISA</b> Acquisition d'une maison vétuste au centre du village pour y créer un local commercial ainsi qu'un logement à l'étage. HAIN/00003386	162 000 €	-	80 000 € x 54 % = <b><u>43 200 €</u></b>
<u>Observations</u> : L' avis des Domaines n'est exigible que lorsque le prix d'achat est supérieur à 180 000 € (disposition applicable à partir de 2017).			
<b>3) LAGUEPIE</b> Acquisition d'un ensemble immobilier au cœur du bourg pour y créer un fond de commerce, un guichet France Services ainsi que plusieurs logements. HAIN/00003373	87 000 €	-	80 000 € x 31,2 % = <b><u>24 960 €</u></b>
<u>Observations</u> : L' avis des Domaines n'est exigible que lorsque le prix d'achat est supérieur à 180 000 € (disposition applicable à partir de 2017).			

**TOTAL.....101 910 €**

Le Président,

Michel WEILL